

ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Qui s'est tenue le 5 juillet 2023 au centre social « la Pépinière » à Pau

Etaient présents :

En qualité de membres actifs

- M. Gérard JULIEN, Président
- M. Patrick NANCY, Vice-Président
- Mme Chantal MORNET PERIER, Secrétaire
- M. Yves SOLANS, Trésorier
- M. François COLLET, Membre du bureau

En qualité de membres associés

- Mme Fabienne BASCOU Présidente et Mme Pascale OUSTRAIN, Administratrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques
- Mme Anne SAOUTER, Adjointe au Maire d'Oloron-Sainte-Marie et Vice-Présidente de la Communauté des Communes du Haut Béarn, présente en visio
- M. Christophe BOULAY représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, accompagné de Sandrine BARROUILHET

Excusés :

- Mme Pierrette GABORIAUD, membre du bureau
- Mme Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur
- Valérie ARROCENA, membre du bureau, qui a donné son pouvoir à Chantal MORNET PERIER
- Mme Annick MAUPEU, membre du bureau
- Mme Marie-Hélène HOURQUET, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays basque
- M. Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
- M. François BAYROU, Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées
- M. Samuel SCHIRO, Directeur du Centre Social Lo Solan à Mourenx
- Mme Véronique MOREAU, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques
- M. Patrice LAURENT, Maire de Mourenx et Président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez
- Mme Myriam LACOSSE, mission locale Pays basque

Assistaient également :

- Mme ORDOQUI Laetitia Assistante sociale, SDSEI Pau-Berlioz
- Mme GOARRE Carine, cheffe de service Prévention Spécialisée et Réussite Éducative de Pau
- Mme Marianne LAJARIGE, du Crédit Mutuel
- M. Damien VILLEFROY, conseiller technique insertion au conseil département des Pyrénées-Atlantiques
- Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Adjointe aux solidarités, Mairie de Billère
- Mme Isabelle AUGA, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- M. Rachid ELKIHHEL, Directeur, représentant de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- Mme Cécile SELIEZ, Conseillère à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- Mme Anne-victoire FORTORSE, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
- Mme Hélène DUTREY, Pau Béarn Habitat

En qualité de commissaire aux comptes de l'association

- M. DUBO Florian, représentant le Commissaire aux Comptes, Nicolas POUDGE, Cabinet Chevalère

En qualité de salariés de l'association

- Mme Cathy CALNEGRY, Directrice,
- M. Mathieu D'HALLUIN, chef de service
- Mme Marine BILLEMONT, référente France services et habitat
- Mme Aurélie NANCY, référente accueil domiciliation,
- M. Clément GRAZIDE, Animateur
- Mme Anne-Laure LAPORTE, référente unique RSA Pro
- Mme Sylvie LABOUYRIE, référente santé
- Mme Sandrine MORLANNE, comptable
- Mme Agnès ADAM, référente France services et chargée de mission administrative
- Mme Marlène POUMEAU, référente RSA

Le Président ouvre l'Assemblée Générale après avoir signalé les personnes excusées. En liminaire, il rend hommage à **Nicole CATUHE, membre fondatrice, très impliquée depuis toujours et décédée cette année.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2022

Le Président rappelle les points saillants figurant dans ce procès-verbal, à savoir :

- Les problèmes de locaux étaient déjà mis en évidence : amélioration sur Bayonne mais cela reste difficile pour l'accueil ou la proposition d'activités pour les gens du voyage,
- Les locaux sur Pau ne peuvent être améliorés,
- Départ du directeur et de la directrice adjointe avec un tuilage en août avec la nouvelle directrice.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées

2. APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2022

Le Président donne lecture du rapport moral ci-annexé. Il rappelle les différentes étapes marquantes de l'aide aux gens du voyage et comment l'association a su s'adapter aux besoins rencontrés :

- Assistance aux autoentrepreneurs
- Accompagnement des gens du voyage en matière de scolarité, de santé avec l'embauche d'une référente santé,
- Organisation des manifestations culturelles.

Le président rappelle qu'il assure cette fonction depuis 10 ans Aujourd'hui, Gadjé Voyageurs 64, c'est 18 salariés et un budget de 800 000 euros. La gestion des difficultés, l'inadaptation des locaux tant sur Billère que sur Bayonne, les difficultés de gestion des équipes et la diminution des subventions rendent la tâche de plus en plus difficile. Pourtant, l'association a toujours su faire preuve d'une capacité d'expertise, tant sur une capacité d'observation des usagers que sur les réponses aux attentes des financeurs.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022

1) Une année 2022 de transition

- Une équipe renouvelée et une restructuration par pôle,
- L'amélioration des pratiques en amont du renouvellement du contrat de projet,
- L'étude de fonctionnement interne : travail réel / travail prescrit
- La transformation de la demande chez les usagers
- Les financements en baisse

2) Les nouveautés

- L'habilitation France services
- Un remaniement du service d'accompagnement des travailleurs indépendants : Parcours Evolutif des Travailleurs Indépendants
- La santé : plus de prévention, moins d'accompagnement individuel
- L'habitat : plus de demandes IML (Intermédiation locative)
- RSA Pro : un public croissant
- L'accueil et la domiciliation : campagne de domiciliation sur les terrains. Travail autour du FALC (FACile à Lire et à Comprendre)

- Famille et parentalité au Pays basque : des ateliers pour les femmes : le café parent avec l'art thérapie et la socio esthétique avec des groupes de femmes très dynamiques,
- Participation à des commissions d'insertion au Pays basque : commission insertion de la SDSEI.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées

4. LES PERSPECTIVES 2023 ET LES DIFFICULTÉS À ANTICIPER

1) France services

Un label depuis 2022 : la dotation annuelle est de 35 000 euros et ne permet pas de financer les postes alloués à la mission (2 personnes pour 24h/hebdomadaire de travail chacune)

2) France travail

Une mesure gouvernementale mise en place à partir du 1^{er} avril : 434 de nos usagers sont concernés par la mesure (sur 2 000 personnes composant l'expérimentation). Nous avons actuellement 70 accompagnements en cours.

3) Dans le cadre du renouvellement du contrat de projet cette année, trois grands objectifs

- L'efficacité de la réponse apportée par rapport aux besoins et à la commande publique
- La qualité des prestations et la qualité de vie des salariés
- La performance : optimiser l'utilisation des outils existants en les adaptant aux particularités sociales et sociétales des usagers de Gadjé

L'activité de Gadjé augmente chaque année. Nous constatons aujourd'hui une modification de l'habitus pour notre public : notamment pour les femmes et les jeunes, nous observons de nouvelles demandes d'insertion et d'autonomie. Gadjé doit être à l'écoute et doit rester ouvert à ces demandes pour accompagner ces nouvelles aspirations. En cela, Gadjé est parfois en décalage avec la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et des gens du voyage.

4) Perspectives 2023

- Les locaux restent le sujet principal sachant que le bail actuel arrive à échéance en 2024 pour les locaux de Billère.
- Il existe une responsabilité des collectivités partenaires de Gadjé pour la question des locaux : proposition de constituer une commission au niveau du CA de Gadjé.
- Le DGS de l'agglomération paloise a proposé que nous définissions avec précision nos besoins en termes de locaux. De plus, l'adjointe à la mairie de Bayonne nous a fait espérer des propositions, suite à la dissolution de la Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris de Bayonne.
- Des références ont été faites régulièrement à la commission départementale sur le rôle joué par Gadjé dans le département.

Les perspectives 2023 sont approuvées à l'unanimité des personnes présentes et représentées

5. SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER) est régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Il concerne toute association demandant une subvention auprès d'une autorité administrative

ou encore pour toute demande d'agrément auprès de l'État ou d'un de ses établissements publics qui entre dans le cadre du tronc commun d'agrément.

Par cet acte de signature, l'association s'engage à respecter les sept engagements du Contrat d'Engagement Républicain :

- Respect des lois de la République
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Égalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la République

Le Président est habilité par l'assemblée générale à signer le Contrat d'Engagement Républicain.

6. RAPPORT FINANCIER 2022

À la demande du président, la directrice présente les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils sont annexés au présent compte rendu.

5) Les charges de l'exercice

S'élèvent à 818 536 €, soit une hausse de 18.50 % par rapport à celles de 2021. Hausse due essentiellement à l'augmentation des salaires et à la prime de revalorisation Ségur. La convention ELISFA va reconsidérer la grille de salaires alors que la prime SEGUR ne sera pas forcément renouvelée en 2023.

Les problèmes internes au niveau de l'équipe des salariés ont occasionné des départs de salariés et des recrutements qui ont impliqué des coûts supplémentaires.

Il est à prévoir des dépenses en 2023, concernant notre matériel informatique : de plus en plus d'applications informatiques en lien avec les financements sont nécessaires et notre système informatique interne ne suffit plus à intégrer l'ensemble.

6) Les produits

À hauteur de 853 713 €, soit une augmentation de 19.13 % ; cette hausse résulte principalement du volume des prestations de service, des contributions de l'Etat en lien direct avec le Ségur.

22 000 euros, fléchés sur le poste de la référente santé par l'ARS, seront réaffectés au budget 2023.

Au total, le résultat de l'exercice 2022 s'établit à + 53 896 € (37 142 € en 2021). Ce résultat est également lié à la diminution de provisions pour les retraites, dans la mesure où des anciens salariés sont partis.

7) Affectation du résultat de 53 896 euros

Il est proposé d'affecter les deux tiers du résultat à des fonds dédiés pour le renouvellement du parc informatique sera en partie prélevé sur les fonds dédiés (2/3) et le solde en report à nouveau pour le demi-poste de référente santé non pourvu de l'ARS (1/3).

8) Le commissaire aux comptes,

Rend compte de sa mission et donne lecture de son rapport : il certifie que les comptes sont conformes et sincères. Il remercie la comptable de l'association pour son sérieux et sa rigueur et termine en précisant que Mme Chantal MORNET-PERIER administratrice de l'association, a été missionnée en 2022 pour réaliser un audit RPS (Risques Psycho-Sociaux) de l'association, engagé à la suite du départ de plusieurs salariés. Ce qui nécessite que l'Assemblée Générale en prenne acte.

Le Président soumet aux votes le rapport financier en proposant d'affecter le résultat financier de l'exercice 2022 au report à nouveau.

Le rapport financier 2022 et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Selon la loi du 1er juillet 1901, notre association souhaite devenir une association reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Nous sommes déclarés en préfecture depuis plus de 3 ans, nous sommes une association d'intérêt général à caractère non lucratif, et nous œuvrons dans les domaines du social, de l'éducatif et de la santé. Notre rayon d'action est au niveau départemental. Notre budget et comptabilité nous permet de réaliser cette demande. C'est pourquoi nous avons souhaité inscrire à cette AG notre souhait de nous inscrire dans cette démarche.

Le Président est habilité par l'assemblée générale à engager la démarche de reconnaissance d'utilité publique.

8. RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas eu de nouvelles candidatures par courrier.

- Annick MAUPEU ne sollicite pas le renouvellement son mandat
- Chantal MORNET-PERIER représente sa candidature
- Valérie ARROCENA représente sa candidature
- Patrick NANCY représente sa candidature

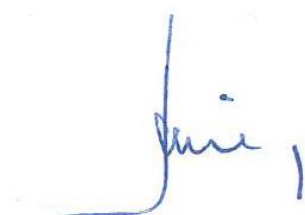
Ce renouvellement est acquis à l'unanimité des membres votants présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie encore les participants et clôt l'Assemblée Générale 2023

Fait à Billère le 19 juillet 2023,

Le Président

La Secrétaire



Gérard JULIEN

Chantal MORNET

ANNEXE 1 : RAPPORT MORAL 2022

A la veille de fêter l'an prochain le quarantième anniversaire de notre association, interrogeons-nous sur son évolution et ses perspectives d'avenir.

À cette occasion, je tiens à rendre hommage à ses membres fondateurs en particulier à Nicole Catuhe qui nous a quittés en ce début d'année, qui en assumait la présidence de 1997 à 2011 et y demeura très présente jusqu'à son décès.

En 1984, tout était à construire avec peu de moyens et ce, dans un contexte de relative passivité, voire d'indifférence des pouvoirs publics, et de transformation grandissante du mode de vie des voyageurs.

C'était avant la mise en place d'une série de textes qui auront bouleversé la situation et l'accompagnement des voyageurs : l'instauration du RMI en 1988 (remplacé en 2009 par le RSA), les lois Besson de 1990 et 2000 consacrant des obligations en matière d'aires d'accueil, l'instauration de la Couverture Maladie Universelle en 1999, la suppression du livret de circulation en 2017 etc.

Personnellement, en regard des principes républicains qui nous gouvernent et de la lente mais évidente évolution sociologique de notre public, je constate que celui-ci continue trop souvent d'être orienté vers les seuls dispositifs de la catégorie administrative des « *gens du voyage* ».

Tout au long de ce parcours, AGV64 a été proactive, et en quelque sorte au four et au moulin : gestion expérimentale d'une aire d'accueil (Lescar), régularisation des situations familiales via le RMI, prise en charge d'un fonds de prêts pour aider les plus nécessiteux dans l'achat de caravanes, initiatives et actions en faveur de la scolarisation des enfants, assistance aux autoentrepreneurs, accompagnement des familles en matière de santé avec le recrutement d'une infirmière, organisation de manifestations culturelles.

Au final, notre association s'est dotée d'une capacité d'observation et d'expertise qu'il convient de déployer plus largement en lien avec nos financeurs.

Cela fait dix ans que j'assume la présidence avec le soutien sans faille d'administrateurs bénévoles très présents à mes côtés. L'association compte aujourd'hui 18 salariés et gère un budget de quelque 800 000€. Tout ceci ne va pas sans des difficultés récurrentes : gestion du personnel, inadaptation des locaux, stagnation voire diminution de subventions.

Je ne doute pas que les administrateurs et les salariés continueront d'œuvrer solidairement à notre entreprise sociale et républicaine pour surmonter ces difficultés.

Bonne assemblée générale

Gérard JULIEN

Président de l'Association Gadjé Voyageurs 64